

Compte rendu de la commission de formation du mardi 6 juillet 2010 de 9 H 30à 11 H Salle 201 - 3 Place de Fontenoy 75007 PARIS

Etaient présents :

Pour l'administration :

- Mesdames : CHAMBON ESQUIVIE Marie-Henriette ; VAN DER HASSELT Noëlle ; HAMMAR Ghislaine ;
- Messieurs : ARMENOULT Georges ; LEROY Christian ; MONNIER Christian

Absents excusés :

- Mesdames : BAILLY Sylviane ; CHAMPON Michel ; GENTILHOMME Marie-Christine ; MARCHIX Française
- Messieurs : DROFF Olivier ; DUPONTREUE Pascal ; HENTGEN Marc ; LANGLOIS Jacques ; MARCHIX Française ; DROFF Olivier

Les représentants du personnel dûment convoqués n'ont pas souhaité assister à cette commission, estimant ne pas avoir été entendu, lors du CTP du 10 juin 2010, par la Direction quant à la convocation des suppléants à toutes les instances paritaires.

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la commission de formation du 7 décembre 2009
2. Bilan des actions de formation de l'année 2009
3. Synthèse de la première campagne des entretiens de formation 2009/2010
4. Projet de plan de formation pour 2010
5. Questions diverses

* *

*

M.H. CHAMBON-ESQUIVIE ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Elle remercie l'équipe pour le travail important qui a été réalisé. Le dossier présenté est de très bonne qualité offrant un compte rendu complet des actions réalisées en 2009 et une vision du travail qui reste à accomplir en 2010.

1. Validation du compte rendu de la commission de formation du 7 décembre 2009

Personne n'ayant de remarque particulière le compte rendu est adopté.

2. Bilan des actions de formation de l'année 2009

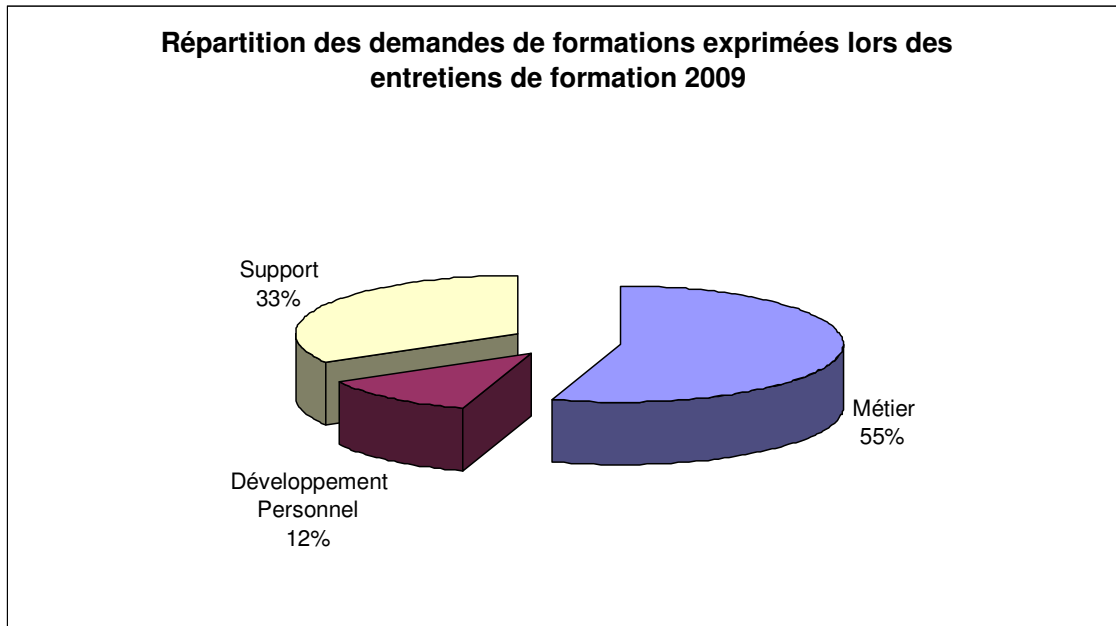
C. MONNIER rappelle les actions entreprises en 2009 et précise que le plan de formation est quasiment réalisé dans sa globalité.

3. Synthèse de la première campagne des entretiens de formation 2009/2010

N. VAN DER HASSELT

- Pour cette première campagne la cible escomptée en nombre de retour était de 80%.
- Les centres ont largement répondu aux orientations du directeur et ce, dans les délais impartis.
- Très forte implication des centres dans la mise en œuvre de cette démarche, dans les retours sur la méthode et la transmission des documents.

Pratiquement 87% des entretiens ont été envoyés dans les délais demandés.



4. Projet de plan de formation pour 2010

G. ARMENOULT remercie également l'équipe pour le travail qui a été réalisé et fait un bref rappel sur le contenu du projet de plan de formation.

Le plan de formation est construit selon la typologie du décret relatif à la loi d'orientation : formation statutaire, formation continue « métiers », préparation aux examens et concours, droit individuel à la formation « DIF », bilan de compétence « BC », validation des acquis de l'expérience « VAE », congé de formation professionnelle « CFP », Contrat Unique d'Insertion « CUI ».

L'ensemble de ce plan respecte ce périmètre et développe quelques objectifs principaux, notamment en matière de formation statutaire et des objectifs transversaux permettant de professionnaliser l'accueil des nouveaux arrivants.

G. HAMMAR commente le projet de plan de formation. Celui-ci est conforme aux dispositions de la loi de modernisation avec la mise en place de la nouvelle typologie et répond à la stratégie de l'Etablissement ;

- Encadrement du Droit individuel de formation « DIF » par le BGRH ;
- Optimisation de la prise en charge des nouveaux arrivants ;
- Amélioration de la professionnalisation du management intermédiaire ;
- Acceptation large des Contrats Unique d'Insertion « CUI ». L'agent doit se fixer des objectifs et doit prendre conscience qu'il doit aller vers un parcours de professionnalisation.

M.H. CHAMBON-ESQUIVIE précise que les actions non effectuées en 2010 pourront être reportées sur 2011 et que l'estimation des coûts paraît raisonnable ; les fiches « contenu/coût » pour chacune des formations sont un bon outil pour la direction générale. Elle constate également que l'accent est mis sur la recherche des formations internes à l'ENIM : ceci permet de valoriser les agents qui détiennent les connaissances expertes. Elle relève la recherche de formateurs ministériels ou interministériels, ce qui permet de réduire les coûts de formation.

G. HAMMAR précise que l'Etablissement ne gère plus les corps et les grades mais des emplois. A ce titre, l'ENIM ne doit pas programmer de PEC mais limiter son action à l'accompagnement des agents solliciteurs. A cet effet, des recherches de convention sont à prévoir avec l'ensemble des acteurs ministériels.

Par ailleurs, elle fait le point sur le Droit Individuel de formation « DIF » et rappelle que chaque agent acquiert un crédit d'heures de 20 heures de formation par année civile de service. L'utilisation du DIF est à l'initiative de l'agent sous couvert de la voie hiérarchique.

Une circulaire sera présentée à la signature du Directeur pour rappeler la mise en œuvre opérationnelle du DIF. Laurent BRETECHER du CVRH de Paris expert en la matière pourra porter son appui pour aider l'Etablissement à lancer cette nouvelle démarche.

M.H. CHAMBON-ESQUIVIE

Le DIF vise avant tout le métier, la professionnalisation. Elle précise que le DIF est un outil précieux de professionnalisation et qu'il convient de le déployer dans l'Etablissement.

Un point d'étape sur le déroulement des actions de formation du premier semestre 2010 est présenté par G. HAMMAR

Le premier semestre 2010 représente 62 actions de formation réparties sur 148 jours.

Concernant la typologie T1 « actions statutaires » et T2 « formation continue, métiers », 170 agents ont été formés ;

Concernant la typologie T3 « formations spécifiques » : 23 agents

Concernant la PEC 40 agents.

Les formations portent principalement sur les métiers, l'informatique et la bureautique.

M.H. CHAMBON-ESQUIVIE demande qu'une précision soit apportée sur une formation PEC SAE

G. HAMMAR rappelle qu'une formation PEC SA interne – Cas pratique (en visioconférence) a été prévue en mars 2010 et a dû être annulée par la suite en raison du désistement de presque tous les candidats.

M.H. CHAMBON-ESQUIVIE demande que les chefs de centres soient informés de l'obligation faite aux agents inscrits d'être présents aux actions de formation. Elle demande également que les actions de formation en informatique soient programmées en liaison avec la DSI et qu'une réunion spécifique soit programmée.

Enfin, elle rappelle que le plan de formation doit être présenté aux relais formation pour leur permettre de bien intégrer les actions qui sont mises en place en 2010.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne souhaite plus prendre la parole, M.H. CHAMBON-ESQUIVIE lève la séance à 11 heures.